



DEVENIR MENTOR



Le Projet Clé permet aux jeunes qui quittent les services de la Protection de la jeunesse à majorité de poursuivre leurs études postsecondaires jusqu'à ce qu'ils obtiennent un diplôme professionnalisant alors qu'ils doivent composer de façon précoce avec les enjeux de la transition à la vie adulte. L'aide se fait principalement sous forme de soutien financier et de mentorat.

RESPONSABILITÉS DU MENTOR

- Pour la première année, le Mentor a la responsabilité de communiquer avec l'étudiant par téléphone, courrier électronique ou message texte, et ce, une fois par semaine (le texto est à privilégier).
- Une visite mensuelle en personne (ex. : prendre un café ou un repas, faire une activité, une promenade, bref, passer du temps de qualité ensemble).
- Rappporter fidèlement l'évolution du jeune à la personne responsable du Projet Clé.

RÔLE DU MENTOR

- Encourager, soutenir et valoriser la persévérance scolaire.
- Répondre aux interrogations ponctuelles de l'étudiant.
- Aider celui-ci à s'orienter vers les ressources de la communauté.
- Jouer davantage un rôle-conseil de coaching.
- Le Mentor peut aider l'étudiant :
 - Pour la révision de son curriculum vitae;
 - À sa recherche d'emploi;
 - Au partage des contacts potentiels pour favoriser l'embauche;
 - À remplir des formulaires (prêts et bourses);
 - À faire sa déclaration d'impôts;
 - À la gestion de son budget.

IMPORTANT, UN MENTOR NE PEUT ÊTRE :

- Le psychologue de l'étudiant;
- Son parent substitut;
- Son ami;
- Responsable de sortir celui-ci du pétrin;
- Responsable du jeune pour signature ou autre ;
- Une source de revenus.

On attend que le jeune s'ouvre ; il faut être patient. On évite de solliciter celui-ci en ce sens. Il le fera une fois le lien de confiance établi.

SÉLECTION DES MENTORS

Les Mentors recherchés sont des hommes et des femmes de la communauté qui désirent « donner au suivant », en soutenant le jeune adulte dans son apprentissage à la vie autonome. Ceux-ci doivent avoir une disponibilité pour téléphoner ou visiter le candidat ponctuellement et ils doivent être motivés à s'engager pour la durée du projet scolaire du jeune.

Un Mentor, c'est un modèle pour le candidat. Il est important pour le Projet Clé que le Mentor présente des valeurs saines, qu'il ait un bon jugement et une capacité d'écoute, tout en étant capable de bien établir ses limites.

SÉCURITÉ DES ÉTUDIANTS

Les enfants qui ont été suivis en protection de la jeunesse ont vécu, souvent, beaucoup de traumatismes et d'abus durant leur jeune vie. Vous comprendrez donc qu'il nous importe de leur offrir des Mentors avec qui ils seront en sécurité. Le Projet Clé a donc la responsabilité de s'assurer que vous n'ayez pas d'antécédents judiciaires à votre dossier. Nous nous chargeons d'effectuer cette démarche ; vous n'avez qu'à remplir le formulaire d'autorisation prévu à cet effet.

ATTENTE ENVERS LES MENTORS

Une des principales caractéristiques des jeunes en situation d'abandon est qu'ils ont peur d'être en relation avec un adulte qui risque de les abandonner de nouveau. Il est donc essentiel qu'un Mentor accepte de s'engager à soutenir l'étudiant tout au long de son implication dans le Projet CLÉ.

Le Mentor, c'est en quelque sorte les yeux et les oreilles du Projet CLÉ sur le terrain. Nous nous attendons à ce que le Mentor nous rapporte fidèlement l'évolution de la situation du jeune parrainé. Bien que nous souhaitons que tous les étudiants impliqués dans le projet puissent réussir, il est possible que le parcours soit plus difficile pour certains. Il est important que le Mentor nous rapporte ce genre de situation, afin que nous puissions communiquer avec l'étudiant rapidement et éviter un échec.

Il est important de ne pas donner d'argent à l'étudiant. L'objectif de ce programme est d'encourager celui-ci à poursuivre son cheminement scolaire sans devoir assumer l'ensemble des responsabilités liées à la vie autonome. Il retirera davantage de bénéfices à apprendre de vos conseils sur comment gérer son budget que de recevoir de l'argent. Il est possible de lui offrir, par exemple, un cadeau pour son anniversaire, un objet manquant dans son appartement ou même une carte d'épicerie. Il importe cependant de doser les dons faits au jeune et que cette aide soit ponctuelle et non récurrente. En aucun temps, il ne doit dépendre de ces dons.

Il est aussi possible d'aider le jeune grâce vos différents contacts, par exemple en l'aidant à se trouver un emploi ou autre.

PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DES MENTORS

Nous vous encourageons fortement à ne pas divulguer trop d'informations personnelles au jeune quant à votre vie privée et d'être prudent dans vos communications, principalement à l'égard de l'utilisation des réseaux sociaux. Le programme de mentorat se fait dans le cadre du suivi d'intégration du projet scolaire et de l'apprentissage à la vie autonome en appartement de l'étudiant. Nous vous demandons d'agir avec beaucoup de jugement avant même de penser inclure celui-ci dans votre vie personnelle, familiale et sociale. Il importe de se rappeler qu'il peut être confrontant, pour certains jeunes, d'être impliqués dans une vie familiale inconnue. Il s'avère donc important de doser l'intensité de la relation en demeurant dans votre rôle de Mentor.

SOUTIEN AUX MENTORS

Votre implication est une aide précieuse pour le projet. Intervenir auprès de cette clientèle présente des défis considérables. Nous avons à cœur le bien-être de nos Mentors alors c'est pourquoi nous vous offrons un accompagnement dans votre rôle de Mentor. Un membre du Projet CLÉ, œuvrant depuis plusieurs années au sein de cette clientèle en difficulté, est à votre disposition pour vous soutenir dans votre rôle. Vous pouvez vous adresser à lui pour toutes les questions qui vous tracassent.

En voici quelques exemples :

- Un étudiant fait une confidence et vous ne savez pas comment la traiter.
- Un jeune commence à moins bien fonctionner ou moins bien s'impliquer et vous voulez savoir comment intervenir.
- Vous trouvez difficile de composer avec la réalité et le vécu des jeunes, et vous aimeriez en parler.
- Vous croyez avoir fait une erreur dans votre mentorat.
- Vous trouvez difficile d'établir le lien avec votre étudiant.
- Vous vous questionnez sur la façon de gérer adéquatement vos contacts avec celui-ci.
- Vous n'êtes pas responsable de l'étudiant, il est un adulte autonome, qui prend ses propres décisions. En cas de situation problématique, suggérer lui de se référer au service 211. Il compose ce numéro sur son clavier de téléphone ou d'ordinateur. Il sera référé vers les ressources publiques et parapubliques proche de chez lui.

Le Projet clé



*L'école est dans mon quotidien, mon phare
le plus lumineux et le plus prometteur.*

- Vicky, 18 ans

